

DEMANDE DE RESERVATION • SALLE MARCEL VILLE

A remplir et à déposer en mairie accompagnée d'un chèque de dépôt de garantie de 30% du montant de la location

Date

Je soussigné demeurant

Tél. fixe/portable Responsable de

demande par la présente lettre, l'autorisation d'occuper sous sa propre responsabilité la salle Marcel Ville

◆ Le de h à h pour.....

ou

◆ Du à h au à h

pour

Je m'engage :

→ à respecter dès maintenant et à faire respecter scrupuleusement le règlement d'occupation qui m'a été remis en mairie en même temps que l'imprimé à remplir par la présente demande

→ à régler les frais d'occupation s'élevant à €

→ à apporter un chèque de caution de 500 € ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité civile

→ à transmettre un chèque de dépôt de garantie de 30% soit : €

→ à remettre les lieux en l'état y compris les tables et les chaises

→ à libérer la salle le à h

LOCATION VAISSELLE : 15 € pour 10 personnes

Réserve pour personnes soit un total de €

Ne réserve pas

◆ La Mairie peut, pour quelque cause que ce soit, refuser la location de la salle ou revenir sur un accord antérieur notamment en cas de force majeure (par exemple : élections)

◆ Cette demande ne comporte pas d'engagement préalable de la Municipalité

SIGNATURE

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Accuse réception et réponse de la Mairie de Maignelay-Montigny à la demande

Reçue le

M./Mme demeurant

Responsable de est informé :

Qu'il pourra avec les personnes qu'il recevra, sous sa propre responsabilité, occuper la grande salle, la cuisine, les sanitaires en tenant compte des engagements qu'il a pris et du règlement dont il a pris connaissance

◆ Le de h à h pour.....

ou

◆ Du à h au à h

pour

ETAT DES LIEUX LE : **à** **h**

Apporter : Paiement de la location Un chèque caution de 500 € Une attestation d'assurance Responsabilité Civil

REMISE DES CLES LE : **à** **h**

RETOUR DES CLES LE : **à** **h**

Qu'il ne pourra pas occuper la salle pour le motif suivant :

A Maignelay-Montigny, le

Le Maire,

Mentions légales :

La Mairie de Maignelay-Montigny est responsable de traitement et traite les données personnelles vous concernant à des fins de gestion et de mise à disposition d'une salle municipale ainsi que du matériel appartenant à la collectivité.

La base légale des traitements est l'exécution contractuelle.

Les données collectées seront communiquées aux destinataires légalement habilités à savoir les agents et élus chargés des locations de salles municipales.

Les données ne seront pas transférées en dehors de l'Union européenne.

Les données relatives à la convention ne sont pas conservées par la mairie au-delà de 1 an en archivage intermédiaire à compter de la fin de la relation contractuelle ou de la résolution d'un litige.

Les données relatives aux éléments comptables liés à la facturation ne sont pas conservées par la mairie au-delà de 10 ans en archivage intermédiaire à partir de la fin de la location.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018 et à la loi 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant, et demander leur rectification ou leur effacement. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous y opposer pour des raisons tenant à votre situation particulière.

Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du responsable de traitement, ou de son délégué à la protection des données à l'adresse : Data Vigi Protection - 26 chaussée Marcadé 80100 ABBEVILLE - tél. : 03 22 44 22 30 - mail : contact@datavigiprotection.fr

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.